



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 33

Mercredi 9 septembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Corcelles, le 26 août 2020

Conseil communal

Mise au concours

La commune mixte de Corcelles met au concours le poste de:

fontainier/installateur sanitaire

Entrée en fonction: immédiate.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature jusqu'au **23 septembre 2020** au Secrétariat communal de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles.

Pour tout renseignement complémentaire et pour consulter le cahier des charges, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal au 032 499 90 70 ou par courrier électronique à secretariat@corcelles-be.ch.

Corcelles, le 9 septembre 2020

Conseil communal

Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines

Judi 17 septembre 2020 à 20h 15 à la halle de gymnastique de Crémines (mesures Covid-19)

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2020.
4. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public.
5. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation, art. 27^{er} système de bons de garde.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.
7. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données.
8. Prendre connaissance de l'Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet.
9. Discuter et approuver le Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées.
10. Prendre connaissance de l'Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.
11. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois.
12. Prendre connaissance de l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).
13. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 25 000.- pour le contrôle des collecteurs communaux.
14. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 80 000.- pour l'aménagement du hangar des pompes et l'installation du chauffage.
15. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 56 000.- pour les travaux de réfection des berges phases II.
16. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 155 600.- de participation communale au Syndicat des propriétaires de Chemins de Raimeux.
17. Divers.

Dès le 13 août 2020, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2019 du SSGV
- Comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines



Belprahon

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la semaine du 14 au 18 septembre 2020.

Belprahon, le 2 septembre 2020

Secrétariat communal



Corcelles

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Corcelles (BE) lot 2

Le territoire communal de Corcelles (BE) a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. L'abornement a été révisé dans la zone bâtie du village.

Le tracé des limites naturelles des ruisseaux du Gaibiat et du Gore Virat a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 31 août 2020 au 28 septembre 2020

au Secrétariat communal de Corcelles (BE) (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la Commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 17 septembre 2020, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements aux personnes intéressées.



Court

Entrée en vigueur

Modifications des articles 13, 28 et 90 du règlement d'organisation

Les modifications des articles 13, 28 et 90 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, adoptées par l'Assemblée municipale de Court en date du 29 juin 2020, ont été approuvées sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 2 septembre 2020. Les modifications précitées entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

Court, le 9 septembre 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Information à la population

Le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SeMe) a récemment rencontré des problèmes avec le collecteur des eaux usées de Crémines. Celui-ci a été bouché par le déversement d'objets non autorisés dans la canalisation, notamment des lingettes.

De ce fait, nous vous demandons de faire attention à ce que vous déversez dans les canalisations d'eaux usées (toilettes) afin d'éviter des problèmes d'écoulement qui peuvent engendrer des bouchons.

Crémines, le 26 août 2020

Le Conseil communal

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14h**

- Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public.
- Modification du Règlement d'organisation, art. 27^{ter} système de bons de garde
- Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde
- Règlement sur la protection des données.
- Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet
- Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées.
- Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.
- Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois
- Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Crémines lot 3

La zone bâtie du village de Crémines, comprenant également les alentours immédiats en culture intensive, a fait l'objet d'un renouvellement. La zone extérieure comprenant les pâturages et forêts a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. Le périmètre concerné précédemment par le remaniement parcellaire de Grandval a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

Le tracé des limites naturelles de la rivière La Rauss, entre la sortie du village et Gânsbrunnen, a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 24 août au 23 septembre 2020

au secrétariat communal de Crémines (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Les mutations 2018/4, 2019/1, 2019/4, 2019/9, 2019/10 et 2020/2 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le **lundi 7 septembre 2020 de 18 h à 20 h**, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera à l'administration communale, dans la salle du conseil, pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de

document officiel au sens de l'article 9 du Code civil. (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Crémines, le 19 août 2020

Le Conseil communal

Grandval

Fermeture du secrétariat municipal

En raison d'une formation à l'extérieur, le secrétariat municipal sera fermé les mercredis 9 et 16 septembre.

La permanence du jeudi (18h-19h30) est maintenue.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal

Déchetterie Celtor de Rondchâtel et de Ronde-Sagne

Les déchetteries de Rondchâtel et de Ronde-Sagne (Tavannes), gérées par Celtor, restent fermées le samedi matin jusqu'à nouvel avis. Cette décision a été prise au regard de la situation sanitaire actuelle.

Toutefois, la déchetterie de Tavannes est ouverte durant la semaine, aux heures d'ouverture de l'entreprise et contre paiement. La liste des prix est disponible sur le site www.celtor.ch.

Les tournées de ramassage sont assurées et se poursuivent selon le calendrier distribué en début d'année.

La direction de Celtor informera la population lorsque les usagers pourront à nouveau être accueillis le samedi matin.

Grandval, le 9 septembre 2020

Le Conseil municipal

Procès-verbal de l'Assemblée du 2 juillet 2020

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 août 2020.

Grandval, le 9 septembre 2020

Le Conseil municipal

Moutier

Avis de construction

Requérant : Legros Guillaume et Aksoy Seval, chemin de Plaisance 27, 1630 Bulle

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 2763, Blanche-Terre 5

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux thermiques sur toiture et pompe à chaleur air-eau

Zone : H2

Dérogation : Art. 28 RC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par

écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 septembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Copropriété M^{me} Annarita Fulgido, M^{me} Tania Sbaraglia et M. Faress Bourbia, par M^{me} Fulgido, Grêt-de-la-Rive 20, 2740 Moutier

Auteur du projet : La Courtine SA, 2873 Saulcy

Emplacement : Parcelle N° 3323, Plein-Soleil 38 et 38a

Projet : Construction d'une maison familiale à deux appartements avec couvert à voitures, capteurs solaires thermiques et pompe à chaleur air-eau.

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dérogation : Art. 5 du Règlement de quartier PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 septembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Piquerez Clément, chemin du Coteau 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1868, rue des Golats 14

Projet : Transformation d'une ancienne usine en habitation avec la création de 2 appartements, transformations intérieures et remplacement des fenêtres.

Zone : H3

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 septembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Froidevaux Robert, rue du Petit-Val 8, 2740 Moutier

Auteur du projet : Miserez Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2737, rue du Petit-Val 8

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Zone : PQ « Quartiers Nord-Ouest »

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 septembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit **du 15 avril au 15 octobre**, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Moutier, juillet 2020

Conseil municipal

Cueillette de champignons

Contrôles gratuits

Le Conseil municipal informe la population que le contrôle des champignons débutera le **samedi 19 septembre et durera jusqu'au dimanche 18 octobre 2020**, en fonction des pousses.

Ces contrôles gratuits auront lieu **tous les jours entre 18h et 19h** au Collège primaire, salle au rez-de-chaussée, Avenue de la Liberté 1, à Moutier.

Les mesures de sécurité liées au Coronavirus devront être respectées:

- respect des distances
- une seule personne à la fois dans le local de contrôle
- solution hydroalcoolique à disposition
- port du masque recommandé.

La cueillette devra être présentée dans un panier (pas de sacs, sachets ou autres).

Le contrôle est vivement recommandé au vu du nombre élevé de champignons toxiques.

Bonne cueillette!

Moutier, septembre 2020

Conseil municipal

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Société'halle, le lundi 21 septembre 2020, à 19h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 368 du 22 juin 2020 et N° 369 du 29 juin 2020.
4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance du 1^{er} semestre 2020.
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'313'097.- pour le réaménagement du secteur du carrefour de Graiter, des réseaux souterrains et du ruisseau de la combe Allerie, pour approbation par le corps électoral.
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la révision du Règlement sur l'organisation des services de taxis.
7. Rapport du Conseil municipal relatif à la création d'un poste d'informaticien technique, à 100%, à durée indéterminée.
8. Rapport du Conseil municipal relatif à la création d'un poste de chargé de mission, à 50%, au Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC).

9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 830'000.- (HT) pour le remplacement du camion de ramassage des déchets par un véhicule ayant une motorisation complètement électrique.

10. Réponse du Conseil municipal à la motion groupe UDC, du 27.01.2020, intitulée: «Pour une collecte des déchets efficiente à Moutier» (N° 1683 – MO 678).

11. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du PLR, du 18.05.2020, intitulée: «Modifications légales nécessaires à apporter aux règlements qui permettraient une aide aux commerçants et aux indépendants de Moutier» (N°1692 – MO 682).

12. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente de M^{me} Danila Sauvain (PSA), du 28.05.2020, intitulée: «Aider les personnes ayant perdu leur travail tout en soutenant le commerce local» (N° 1696 – MO 683).

13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 29.06.2020, intitulée: «Ecole à journée continue, pour le remboursement de toutes les familles!» (N° 1708 – MO 690).

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PSA, du 27.01.2020, relative à l'entrée dans le capital-actions de l'HJB SA du groupe privé Swiss Medical Network (SMN)(N° 1684 – IN 464).

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PLR, du 22.04.2020, intitulée: «Accès internet en très haut débit à Moutier; avons-nous été oubliés?» (N° 1689 – IN 467).

16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 19.05.2020, intitulée: «Quel est le suivi des personnes bénéficiant de l'aide sociale?» (N° 1693 – IN 468).

17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PLR, du 29.05.2020, intitulée: «Moutier en stand-by?» (N° 1694 – IN 470).

18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du RPJ, du 27.05.2020, intitulée: «Les masques de l'armée à disposition de toute la population suisse... sauf pour le Jura bernois?» (N° 1695 – IN 471).

19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir, du 05.06.2020, intitulée: «Dépollution des parcelles N°s 3336 et 3380 aux Laives (N° 1697 – QU 394).

20. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens.

21. Communications

22. Questions orales

23. Divers

Affaires en suspens

N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse: 09.04.20; Prol. sans nouveau délai.

Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: «Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier?». Prolongation de délai, selon décision du Bureau du 31.08.2020.

N° 1690 – IN 468 | Délai de réponse: 07.09.2020/26.10.2020.

Interpellation de M. Bastien Eschmann (PDC), du 04.05.2020, relative à l'entretien et la mise en valeur du sarcophage de Chalière. Prolongation du délai de réponse au 26.10.2020, selon décision du Bureau du 31.08.2020.

N° 1698 – MO 684 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PSA, du 15.06.2020, intitulée: «Tamppons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires de la ville de Moutier».

N° 1699 – MO 685 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PSA, du 18.06.2020, intitulée: «Moutier s'engage pour une meilleure transition école-métier».

N° 1700 – IN 472 | Délai de réponse: 06.11.2020.

Interpellation du PSA, du 18.06.2020, intitulée: «Quels outils sont mis en place pour permettre aux enfants de faire face à la menace d'abus sexuels?».

N° 1701 – IN 473 | Délai de réponse: 06.11.2020.

Interpellation du PDC, du 22.06.2020, relative au recyclage des plantes des espaces floraux de la ville.

N° 1702 – MO 686 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PDC, du 29.06.2020, intitulée: «Super-viser la mise en place d'une banque de conservation et de connaissance de l'écosystème, des essences florales et arboricoles du 20^e siècle dans la prévôté».

N° 1703 – MO 687 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PDC, du 29.06.2020, intitulée: «Climatisation naturelle par plus d'espaces arboricoles pour plus de fraîcheur en ville».

N° 1704 – MO 688 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PDC, du 29.06.2020, relative à l'utilisation du FCEE (Fonds communal pour l'Efficacité énergétique) dans le domaine de la mobilité.

N° 1705 – MO 689 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion du PCSI, du 29.06.2020, demandant la réservation de la cabane du stand par internet.

N° 1706 – IN 474 | Délai de réponse: 06.11.2020.

Interpellation du PCSI, du 29.06.2020, intitulée: «Incivilités routières en vieille ville».

N° 1707 – IN 475 | Délai de réponse: 06.10.2020.

Interpellation urgente du PLR, du 29.06.2020, intitulée: «Vote communaliste et finances de Moutier: la stratégie du pire?».

N° 1709 – QU 395 | Délai de réponse: 06.11.2020.

Question écrite du Rauraque, du 29.06.2020, relative à la récupération des déchets plastiques à Moutier.

N° 1710 – MO 691 | Délai de réponse: 06.01.2021.

Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA), relative à la création d'un cimetière public et lieux du souvenir pour animaux domestiques.

N° 1711 – MOI 692 | Délai de réponse: 06.01.2020.

Motion interne de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 29.06.2020, demandant l'installation d'un système de vote électronique.

N° 1712 – QU 396 | Délai de réponse: 06.11.2020.

Question écrite du Rauraque, du 29.06.2020, relative à la présence de Chlorothalonil dans l'eau potable à Moutier.

N° 1713 – MO 693 | Délai de réponse: 30.11.2020.

Motion urgente de l'Entente jurassienne, du 17.08.2020, intitulée: «Un processus politique apaisé requiert le retrait de la Préfète».

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du conseil de ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

Le port du masque est obligatoire. La Municipalité mettra des masques à disposition.

Les coordonnées du public ainsi que de la presse seront collectées à l'entrée par le Service de sécurité.

Moutier, le 31 août 2020

Au nom du Bureau du Conseil de Ville.

Le Président: E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérant: Sirimsi Ahmet Metin et Fidan, Champs du Moulin 10, 2853 Courfaivre.

Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, 2800 Delémont.

Emplacement: Parcelle N° 385, rue Neuve 40.

Projet: Reconstruction partielle du bâtiment après incendie (toiture) et rénovations intérieures. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H3.

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) / Objet figurant dans l'ensemble bâti J.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 octobre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 septembre 2020

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 10 juin 2020

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 25 juin 2020 au 14 juillet 2020. Une opposition ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a traitée le 17 août 2020 et le procès-verbal a été ratifié lors de sa séance du 31 août 2020.

Perrefitte, le 9 septembre 2020

Le Conseil municipal



Saules

Bureau de vote du 27 septembre 2020

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 27 septembre 2020 comme suit:

Président: M. Stéphane Lüdi

Membres: M^{me} Valérie Weber et M. Aurèle Grosjean

Suppléante: M^{me} Sandrine Tripet

Saules, le 9 septembre 2020

Conseil communal



Schelten

Aufgebot in das Wahlbüro Schelten

Für die Volksabstimmung vom 27. September 2020 sind folgende Personen für das Wahlbüro vorgesehen worden.

Präsident: Jean-Paul Tatti

Mitglied: Urs Haldemann

Mitglied: Nicole Roos

Schelten, September 2020

Gemeindeschreiberei Schelten



Tavannes

Tournoi de pétanque et jeux

12 septembre 2020 de 11 h à 20 h à la place de la gare de Tavannes

La Commission Culture et Sports, a le plaisir de proposer à sa population mais aussi aux citoyens des environs: un tournoi de pétanque ainsi qu'une multitude de jeux divers et variés.

Les inscriptions se feront sur place et boissons et petite restauration seont à disposition. Musique live dès 18h30 avec le groupe «Tryptophane». Il est à préciser que les mesures d'hygiène recommandées par l'OFSP seront respectées.

Tavannes, le 7.09.2020

La Commission Culture & Sports



Valbirse

Dépôt Public du projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) et procédure de constatation de la nature fore

Conformément à l'art. 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune mixte de Valbirse dépose publiquement le projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) avec constatation de la nature forestière conformément à l'art. 4 de la Loi Cantonale du 5 mai 1997 sur les Forêts (LCFo) et à l'art. 2 de l'Ordonnance Cantonale du 29 octobre 1997 sur les Forêts (OCFo).

Le dossier comprend: le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation des limites forestières; le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN - périmètres A et B); le Plan de Zones de Protection (PZP - périmètres Nord et Sud); le Règlement Communal de Construction (RCC); à titre informatif, le Projet de Territoire Valbirse 2040; à titre indicatif, le Rapport de Conformité (RCo) et Rapport récapitulatif de la procédure d'Information et de Participation de la Population (RIPP) accompagnés de plans explicatifs.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant trois (3) décades, du 7 septembre au 9 octobre 2020 inclusivement, à l'Administration communale où il peut être, compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, consulté sur rendez-vous (032 491 61 61) aux heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune: www.valbirse.ch, rubrique «Administration, Plan d'aménagement local» (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou déclarations de réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser au Conseil communal de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard, jusqu'au 9 octobre 2020.

Rappel: Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur que si elles indiquent le nom de la personne représentant valablement le groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront impérativement le 29 octobre 2020, à la Commune de Valbirse, sur invitation du Conseil communal.

Bévillard, le 28 août 2020

Au nom du Conseil Communal

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Adresse du projet: La Tour 13, 2735 Bévillard, parcelle 787

Description du projet: Construction d'un carport servant à abriter deux voitures

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dérogations: article 19 al. 1 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public: du 2 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 7 octobre 2020 à 20h15 à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

- 1) Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019
- 2) Désignation de deux scrutateurs
- 3) Comptes 2019
- 4) Rapport des vérificateurs des comptes
- 5) Rapport de l'autorité en matière de protection des données
- 6) Budget 2021
- 7) Vente de 78 m² de terrain pour la réalisation d'un trottoir
- 8) Informations sur la marche de l'école
- 9) Divers

Bellelay, le 9 septembre 2020

La Commission scolaire